



## 15ème législature

|  |   |   |
|--|---|---|
| <b>Question N° :<br/>30189</b>   | <b>De M. Julien Borowczyk ( La République en Marche - Loire )</b> | <b>Question écrite</b>                                |
| <b>Ministère interrogé</b> > Solidarités et santé  |   | <b>Ministère attributaire</b> > Santé et prévention   |
| <b>Rubrique</b> > établissements de santé  | <b>Tête d'analyse</b> > Gestion hospitalière de la covid-19       | <b>Analyse</b> > Gestion hospitalière de la covid-19. |
| Question publiée au JO le : <b>09/06/2020</b><br>Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b><br>Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat) |   |   |

### Texte de la question

M. Julien Borowczyk alerte M. le ministre des solidarités et de la santé sur la poursuite de la prise en charge des patients atteints du covid dans les structures hospitalières publiques et privées. Depuis la période de déconfinement, les opérations chirurgicales qui avaient été repoussées afin de prendre en charge les patients atteints de la covid reprennent progressivement leur cours. En effet, compte tenu de la diminution significative du nombre de patients en réanimation, les hôpitaux ont plus de possibilités pour accueillir les patients atteints d'autres pathologies. Il convient de souligner une forte collaboration entre tous les établissements publics et privés afin de permettre la prise en charge des patients atteints du covid pendant cette crise. Désormais, le risque potentiel est de voir l'hôpital privé reprendre une activité chirurgicale normale, compte tenu de la décroissance du nombre de patients atteints de la covid-19, alors que l'hôpital public, toujours mobilisé par le plan blanc, sera contraint de réserver une partie de son activité à la prise en charge de ces patients. De ce fait, un certain nombre d'établissements publics s'interrogent quant à la disponibilité de leurs lits, utilisés en grande partie pour les patients covid-19 alors que d'autres pathologies sont à prendre en charge et ce indépendamment. Il souhaiterait connaître ses intentions sur les mesures envisagées afin de pallier toutes insuffisances de moyens résultant d'une prise en charge importante des patients atteints de la covid-19 par l'hôpital public et d'une baisse de l'activité chirurgicale.